



RAPPORT DE GESTION

Wallbridge Mining Company Limited Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022

Introduction

Le rapport de gestion qui suit analyse les activités commerciales, notamment la situation financière et les résultats d'exploitation de Wallbridge Mining Company Limited (la « **société** » ou « **Wallbridge** ») pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022 et il est établi en date du 9 novembre 2022. Ce rapport de gestion devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022 et les notes y afférentes, lesquels ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et sont présentés en dollars canadiens. Certains montants en dollars qui figurent dans les présentes ont été arrondis pour faciliter la lecture. Les lecteurs devraient aussi consulter la plus récente notice annuelle de la société, notamment la rubrique sur les risques et les incertitudes, ainsi que les états financiers audités des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020.

Survol

Wallbridge se consacre à la création de valeur par l'exploration et le développement durable de projets aurifères dans le corridor aurifère Détour-Fenelon, tout en respectant l'environnement et les collectivités où elle exerce ses activités.

Le projet phare de Wallbridge, Fenelon Gold (« **Fenelon** »), est situé sur le très prometteur terrain du corridor aurifère Détour-Fenelon (le « **terrain du corridor aurifère Détour-Fenelon** » ou le « **terrain** ») situé dans le nord de l'Abitibi, au Québec. Une ERM (« **ERM** ») réalisée en 2021 a validé le potentiel de plusieurs millions d'onces de Fenelon et de Martinière, établissant à 2,67 millions d'onces le total cumulé des ressources aurifères indiquées et à 1,72 million d'onces le total cumulé des ressources aurifères présumées. Fenelon et Martinière, situées sur des parcelles de terrains à explorer de 910 km² contrôlées par Wallbridge, ont le potentiel d'être mises en valeur en tant que mines, et sont proches d'infrastructures d'électricité et de transport existantes.

Wallbridge possède également un portefeuille d'actifs de nickel (les « **actifs de nickel** ») en Ontario et au Québec. Conformément à sa stratégie visant à dégager de la valeur de ses actifs de nickel, Wallbridge a annoncé en date du 13 juillet 2022 qu'elle avait conclu une convention définitive avec Archer Exploration Corp. (« **Archer** »), aux termes de laquelle Archer fera l'acquisition de la totalité des propriétés, actifs, droits et obligations de Wallbridge en lien avec ses actifs de nickel, y compris Grasset, en vue de créer une société ouverte d'exploration et de mise en valeur du nickel bien financée.

Wallbridge continuera de se concentrer sur la principale propriété du corridor aurifère Détour-Fenelon tout en permettant aux actionnaires de participer au potentiel d'appréciation de Archer.

De plus amples renseignements sur Wallbridge figurent dans les documents déposés par la société auprès des organismes de réglementation sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur le site Web de la société, à l'adresse www.wallbridgeminig.com.

La rentabilité, les flux de trésorerie d'exploitation et la situation financière de Wallbridge dans l'avenir seront étroitement liés aux prix des métaux, à la tenue du dollar canadien et à la capacité de la société à financer la mise en valeur de ses actifs actuels et futurs. Bien que l'on s'attende à une certaine volatilité à court et moyen terme, la société estime que les conditions économiques actuelles restent favorables quant aux perspectives à long terme du prix de l'or.

Faits saillants de la période de neuf mois de 2022

Financement

Le 24 février 2022, la société a réalisé un appel public à l'épargne par voie de prise ferme par l'émission d'un nombre total de 27 300 000 actions ordinaires accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance de la société (chacune, une « **action accréditative destinée à des organismes de bienfaisance** ») au prix de 0,55 \$ chacune (le « **prix d'offre de 2022** »), pour un produit brut de 15 015 000 \$ et un produit net de 13 740 240 \$ revenant à la société (le « **placement de 2022** »). Les actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance ont été émises et vendues aux termes d'une convention de prise ferme datée du 8 février 2022. Mines Agnico Eagle Limitée (« **Agnico** ») a certains droits de participation, et elle a participé au placement de 2022 afin de maintenir sa participation existante de 9,9 % dans la société (compte non tenu de la dilution) en acquérant, en tant qu'acheteur secondaire, 6 362 519 actions ordinaires du capital de la société. William Day Holdings Limited (« **William Day** ») a également participé, en tant qu'acheteur secondaire, au placement de 2022, en acquérant 1 612 903 actions ordinaires du capital de la société.

Le 24 février 2022, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 24 611 351 actions ordinaires accréditatives au sens de la loi nationale (les « **actions accréditatives nationales** ») et 12 357 000 actions ordinaires accréditatives au sens de la loi québécoise (les « **actions accréditatives québécoises** ») pour un produit brut global de 14 172 570 \$ et un produit net de 13 575 907 \$ (le « **placement privé de 2022** »). Les actions accréditatives nationales ont été émises au prix de 0,37 \$ chacune et les actions accréditatives québécoises, au prix de 0,41 \$ chacune.

Convention définitive avec Archer

En maintenant la priorité sur l'or et conformément à sa stratégie visant à dégager de la valeur de ses actifs de nickel, Wallbridge a annoncé, le 13 juillet 2022, qu'elle avait conclu une convention définitive avec Archer, aux termes de laquelle Archer fera l'acquisition de la totalité des propriétés, actifs, droits et obligations de Wallbridge en lien avec son portefeuille d'actifs de nickel, y compris la propriété Grasset, en vue de créer une société ouverte d'exploration et de mise en valeur bien financée. Wallbridge continuera de se concentrer sur la principale propriété du corridor aurifère Detour-Fenelon tout en permettant aux actionnaires de participer au potentiel d'appréciation de Archer.

Aux termes de la convention, Wallbridge recevra une contrepartie de 66 211 928 actions ordinaires post-regroupement de Archer (198 635 786 actions ordinaires pré-regroupement de Archer) évaluées à 53,6 millions de dollars selon le cours de clôture des actions ordinaires de Archer le 12 juillet 2022. Immédiatement avant la date de clôture de la transaction, Archer regroupera ses actions ordinaires à un taux de trois actions pré-regroupement pour une action post-regroupement. Archer procèdera à un placement privé de titres en vue d'obtenir le produit brut d'au moins 10 000 000 \$ (le « **financement** ») qui sera réalisé au plus tard à la clôture de la transaction (la « **clôture** »). Aux termes de la transaction, Wallbridge a accepté d'effectuer une distribution des actions de Archer aux actionnaires de Wallbridge (la « **distribution** ») dans les 60 jours suivant la clôture de la transaction, de sorte que après la distribution, Wallbridge conserverait une participation de base de 19,9 % dans Archer, compte tenu notamment du financement.

Archer accordera à Wallbridge une redevance calculée à la sortie de la fonderie équivalant à 2 %, moins le montant des redevances préexistantes sur les parties grevées de la propriété Grasset. Dans certains cas, Wallbridge se verra accorder un droit de premier refus visant l'acquisition de nouvelles redevances vendues par Archer à l'égard de la propriété Grasset.

Wallbridge aura le droit de nommer deux administrateurs au conseil d'administration de Archer, aux termes d'une convention relative aux droits des investisseurs qui sera conclue en lien avec la clôture. Pareille convention conférera en outre à Wallbridge, un droit préférentiel de souscription au prorata, des droits de paiements correctifs et un droit standard d'inscription d'entraînement moyennant redevances sous réserve

d'une réduction du preneur ferme, tant que Wallbridge détient au moins 10 % des actions de Archer, émises et en circulation.

Wallbridge et Archer concluront également un accord de coopération visant la prospection de la propriété Grasset dans le cadre de la clôture (l'« **accord de prospection** »). L'accord de prospection s'applique à la propriété Grasset, sans toutefois exclure les parties comprenant la ressource minérale située sur cette propriété (le « **secteur de coopération aurifère** »). Conformément à l'accord de prospection, Wallbridge se verra accorder le droit de prospection de l'or du secteur de coopération aurifère dans certains cas. Si les résultats des travaux de prospection de Wallbridge ou de Archer dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation aurifère primaire, les parties formeront une coentreprise dans laquelle Archer détiendra une participation de 30 % tandis que Wallbridge en possèdera 70 %. Si par contre, les résultats des travaux de prospection de Wallbridge dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation primaire autre qu'aurifère, les parties formeront une coentreprise dans laquelle Archer détiendra une participation de 70 % tandis que Wallbridge en possèdera 30 %. L'objectif d'une telle coentreprise sera d'assurer la prospection, la mise en valeur et l'exploitation d'une telle ressource minérale. La convention de prospection est d'une durée de cinq ans et est assujettie à une résiliation anticipée dans certains cas.

La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre de 2022. Dans les 90 jours civils suivant la clôture de la transaction, la lettre de crédit de 361 245 \$ au titre du plan de fermeture du projet Broken Hammer sera remplacée par Archer et annulée, entraînant la remise de la trésorerie soumise à des restrictions.

Convention préalable à la mise en valeur

Le 3 août 2022, la société a conclu une convention préalable à la mise en valeur avec la nation crie de Waskaganish, la nation crie de Washaw Sibi, le Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) et le gouvernement de la nation crie. Aux termes de la convention préalable à la mise en valeur, les parties ont convenu de promouvoir une relation sous le signe de la coopération et du respect mutuel en ce qui concerne les activités de prospection et préalables à la mise en valeur de Wallbridge sur les terrains sur le corridor aurifère Detour-Fenelon dans le nord-ouest du Québec.

La convention préalable à la mise en valeur a été élaborée en fonction de communications permanentes et continues entre les parties ce qui leur a permis d'établir un partenariat véritable et solide relativement aux activités de prospection de Wallbridge. Cette convention permet notamment une participation accrue des Cris aux activités commerciales et aux possibilités d'emplois découlant du projet Fenelon, ainsi que la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation culturelle mis au point conjointement et l'établissement d'un centre culturel à Fenelon ayant pour objectif de sensibiliser les travailleurs aux réalités et à la culture autochtones, ainsi que de promouvoir un milieu de travail caractérisé par le respect mutuel.

Les signataires de la convention ont accepté de soutenir et de faciliter les activités de prospection et préalables à la mise en valeur de Wallbridge et de coopérer à la préparation de toutes les études d'évaluation des retombées environnementales et sociales nécessaires relativement au projet Fenelon. La convention préalable à la mise en valeur vise également la réalisation d'une convention sur les incidences et les avantages lorsque la viabilité économique des projets le long du corridor aurifère Détour-Fenelon aura été démontrée.

Vente d'un placement dans Lonmin Canada Inc. (« Loncan »)

Le 16 août 2022, Magna Mining Inc. (« **Magna** ») a annoncé une convention définitive visant l'achat de la totalité de Loncan, y compris la participation de 17,8 % détenue par la société (20,4 % avant la clôture de la transaction). L'acquisition a été réalisée le 7 novembre 2022, conformément aux termes de la convention d'achat conclue avec Loncan et ses actionnaires, à savoir, Sibanye UK Limited (auparavant Lonmin Limited, et une filiale de Sibanye Stillwater Limited), Wallbridge et certains autres actionnaires minoritaires de Loncan. Le prix d'achat total des actions en circulation de Loncan équivaut à 16 000 000 \$, comprenant un paiement de clôture de 13 000 000 \$ en trésorerie et un paiement différé de 3 000 000 \$, payable aux actionnaires au

prorata. Le paiement différé est payable au plus tard au jour anniversaire de 12 mois de la clôture de l'acquisition. Magna déploiera des efforts raisonnables sur le plan commercial pour régler le paiement différé également en trésorerie, mais pourrait, à son gré, régler le paiement différé en actions ordinaires dont le prix est établi au moment de l'émission, conformément aux règles de la Bourse de croissance TSX. Comme sûreté permanente d'ici au règlement du paiement différé, Magna a convenu d'attribuer une garantie des actions de Loncan en faveur des actionnaires. Les conventions de coentreprise de Loncan conclues avec Wallbridge prendront fin simultanément à la clôture. Wallbridge a reçu un produit de 2 652 997 \$ et recevra un paiement de 612 230 \$ qui sera réglé au moyen des actions de Magna ou de la trésorerie au plus tard au jour anniversaire de 12 mois de la clôture. Le produit en trésorerie et le paiement différé à recevoir de Magna seront transférés à Archer à la clôture de la convention avec Archer.

Estimation des ressources minérales de 2023 (« ERM de 2023 ») et évaluation économique préliminaire

Le 8 septembre 2022, Wallbridge a annoncé avoir commandé une mise à jour de l'estimation des ressources minérales de 2021 pour les projets Fenelon et Martinière. En outre, la société a amorcé une évaluation économique préliminaire de Fenelon. L'ERM de 2023 pour Fenelon comprendra des données provenant d'un forage additionnel de 100 000 mètres depuis l'ERM de 2021 et se concentrera sur l'optimisation des ressources pour une exploitation principalement souterraine en vrac, par opposition à l'approche moins sélective de grande mine à ciel ouvert utilisée en 2021. L'ERM de 2023 comportera également une mise à jour des ressources de Martinière où la société a réalisé un forage additionnel de 30 000 mètres depuis l'ERM de 2021. L'ERM de 2023, dont la réalisation est prévue au cours du premier trimestre de 2023, formera le fondement d'une évaluation économique préliminaire visant à déterminer le potentiel d'une exploitation principalement souterraine en vrac, à Fenelon. L'évaluation économique préliminaire devrait être terminée d'ici la fin du deuxième trimestre de 2023.

Forage d'exploration

Au cours des neuf premiers mois de 2022, Wallbridge a réalisé des forages au diamant de 120 880 m au terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon, notamment :

- 95 714 m à Fenelon,
- 21 387 m à Martinière,
- 993 m à Casault
- 2 786 m à Grasset.

Perspectives

Le programme d'exploration prévu de la société pour 2022 comprend la réalisation de travaux de forage d'environ 140 000 m sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon à l'échelle du district. Environ 90 % du programme de forage sera consacré à Fenelon et à Martinière, le reste du programme étant consacré à l'exploration régionale. Actuellement, la société dispose de cinq appareils de forage en activité sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon.

La société a clos le troisième trimestre de 2022 avec des fonds en caisse d'environ 21,8 millions de dollars, qui serviront à financer le solde des dépenses planifiées pour 2022 (environ 10 millions de dollars restent à dépenser en 2022). Le total des dépenses prévues pour 2022 de 62,6 millions de dollars (en baisse par rapport aux dépenses prévues au budget de 70 millions de dollars). La société a déposé tôt ses déclarations fiscales provinciale et fédérale pour 2021, et elle s'attend à recevoir les crédits d'impôt du Québec pour 2021 (totalisant environ 20 millions de dollars) en deux versements, soit 80 % d'ici la fin de 2022 et les 20 % restants au cours du premier trimestre de 2023.

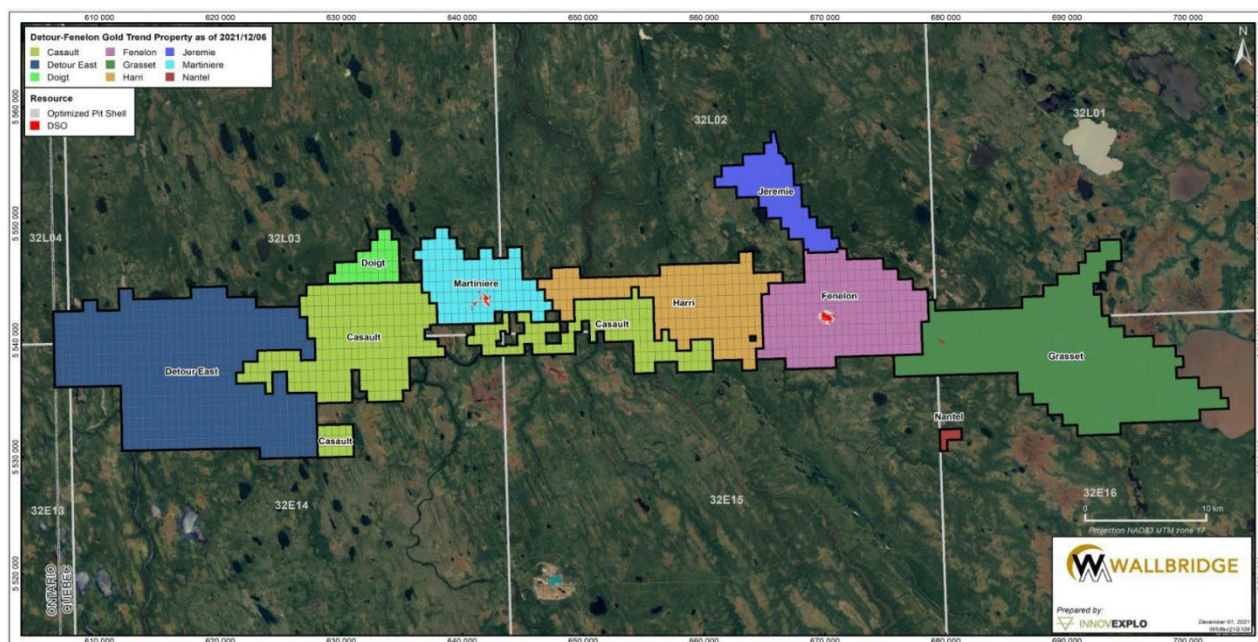
Les travaux de forage prévus de la société en 2022, de même que les forages d'environ 60 000 m réalisés après la date limite de l'ERM de 2021 de la société, seront inclus dans la mise à jour de l'ERM en 2023. En outre, des fonds ont été affectés aux travaux de préparation et à diverses études.

Dépenses de 2022	Montant planifié	Montant prévu
Exploration en surface du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon	53 500 000 \$	52 200 000 \$
Coûts de mise en valeur souterraine aux fins d'exploration et coûts d'entretien	3 200 000 \$	1 200 000 \$
Études et dépenses d'investissement	7 200 000 \$	3 500 000 \$
Frais généraux et administratifs du siège social	4 500 000 \$	4 600 000 \$
Autres	1 600 000 \$	1 100 000 \$
Total des dépenses	70 000 000 \$	62 600 000 \$

Projets

Terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon

La Société se concentre actuellement sur l'exploration et l'aménagement de son terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon situé dans le nord du Québec. Le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon est un terrain où la phase d'exploration est avancée qui affiche actuellement des ressources minérales indiquées et présumées. Le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon comprend les terrains Fenelon, Martinière, Grasset et d'autres terrains adjacents.



Une ERM réalisée en 2021 a validé le potentiel cumulé de plusieurs millions d'onces de Fenelon et de Martinière, établissant à 2,67 millions d'onces les ressources aurifères indiquées et à 1,72 million d'onces les ressources aurifères présumées. Les propriétés Fenelon et Martinière, situées sur des parcelles de terrains destinés à l'exploration de 910 km² contrôlées par Wallbridge, ont le potentiel d'être mises en valeur en tant que mines, et elles sont situées près d'infrastructures d'électricité et de transport existantes.

L'ERM comprend les analyses de titrage provenant de forages de quelque 300 000 m et inclut une minéralisation à ciel ouvert utilisable près de la surface dans la zone Area 51, une minéralisation à haute teneur près de la surface adjacente aux travaux miniers existants dans la zone Gabbro et de larges zones de minéralisation souterraine potentiellement exploitable en vrac dans les zones Tabasco-Cayenne et Area 51 de Fenelon ainsi que deux zones principales de Martinière, à savoir Martinière Ouest et Bug Lake.

Le 23 décembre 2021, la société a déposé un rapport technique mis à jour rédigé conformément au Règlement 43-101 pour le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon intitulé « *NI 43-101 Technical Report for the Detour-Fenelon Gold Trend Property, Québec, Canada* » dont la date de prise d'effet est le 23 décembre 2021 (le « **rapport relatif au terrain de la propriété aurifère Detour-Fenelon** »). Ce rapport a été préparé pour la société par InnovExplo Inc. (« **InnovExplo** ») et rédigé par Carl Pelletier, géo., et Vincent Nadeau-Benoit, géo., chacun étant une personne indépendante et qualifiée selon la définition du Règlement 43-101. Il convient de se reporter au texte complet du rapport technique, qui a été déposé auprès des autorités réglementaires compétentes et qui est disponible sur le profil SEDAR de la société, à l'adresse www.sedar.com.

Fenelon

Contexte

Le projet Fenelon est situé dans la région administrative Nord-du-Québec, à environ 75 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de la ville de Matagami, dans la province de Québec, au Canada. En mai 2020, Wallbridge a acquis les propriétés entourant Fenelon Gold auprès de Balmoral Resources Ltd. (« **Balmoral** »). Wallbridge détient une participation indivise exclusive dans les propriétés adjacentes nouvellement acquises.

Depuis l'acquisition de Fenelon en 2016, Wallbridge a réalisé des forages en surface et souterrains d'environ 414 000 m et effectué l'extraction d'échantillonnages en vrac souterrains à Fenelon. Les programmes de forage ont permis d'accroître avec succès l'étendue du système minéralisé de Fenelon latéralement et en profondeur, y compris de nouvelles découvertes dans les zones Area 51 et Lower Tabasco-Cayenne.

L'ERM de Fenelon, réalisée en 2021, comprend des ressources aurifères indiquées de 2,13 millions d'onces et des ressources aurifères présumées de 1,47 million d'onces.

Fenelon est assujettie à trois redevances distinctes équivalant à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 4 % sur la production future, le cas échéant, provenant de 19 claims et d'un bien loué et assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 0 % à 1 % sur la production future, le cas échéant, provenant des autres claims. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

L'un des principaux objectifs du programme de forage de la société en 2022 consiste à délimiter des ressources supplémentaires dans les limites connues du gisement pour étayer des études économiques futures et une mise à jour de l'estimation des ressources en 2023.

L'actuel programme de forage vise aussi l'expansion latérale de la ressource, dans des directions où la minéralisation est ouverte. Les données issues de ces forages permettront d'étayer des études économiques futures afin de déterminer la configuration d'extraction optimale du projet. En date du présent rapport de gestion, la société affecte cinq appareils de forage à ce programme afin de tirer le maximum d'information des forages sur Fenelon, notre projet le plus avancé.

Les lecteurs sont aussi invités à consulter les plus récents communiqués de presse de la société datés du 12 janvier 2022, du 24 mars 2022, du 30 mars 2022, du 7 avril 2022, du 28 avril 2022, du 30 mai 2022, du 7 juin 2022, du 26 juillet 2022, du 4 août 2022, du 28 septembre 2022, du 20 octobre 2022 et du 8 novembre 2022 pour connaître les détails des résultats de titrage annoncés pour Fenelon.

Wallbridge a réalisé des forages au diamant de 95 714 m à Fenelon au cours des neuf premiers mois de 2022.

Dans le cadre de l'actuel programme de forage, Wallbridge a achevé à la fin de 2021 les forages d'exploration qui lui ont permis d'acquérir une meilleure compréhension de la géologie entourant le gisement Fenelon connu et de trouver des contextes géologiques adaptés pouvant contenir de nouvelles zones aurifères et des gisements satellites. Vu l'absence d'affleurement, ce programme est guidé pour l'essentiel par des données détaillées provenant de levés magnétiques géophysiques réalisés à l'aide de drones, qui se sont révélées très efficaces pour détecter des roches encaissantes et de possibles structures aurifères.

Au premier trimestre de 2022, la société a également réalisé le forage de 68 m dans le cadre du programme de mise en valeur souterraine qu'elle avait prévu précédemment (1 800 m depuis le début du projet). Le programme était conçu pour ouvrir un accès permettant de réaliser un forage au diamant souterrain et a été réalisé avec succès. Après l'achèvement de l'ERM et le forage de mise en valeur de 68 m, il a été déterminé qu'il était préférable de concentrer les activités d'exploration de la société en 2022 sur le forage d'exploration de surface. La société a ensuite mis fin à ses activités souterraines en 2022.

Le 8 septembre 2022, Wallbridge a annoncé avoir commandé une version révisée de l'estimation des ressources minérales de 2021 pour les projets Fenelon et Martinière. En outre, la société a amorcé une évaluation économique préliminaire de Fenelon. L'ERM de 2023 pour Fenelon comprendra des données provenant d'un forage additionnel de 100 000 mètres depuis l'ERM de 2021 et se concentrera sur l'optimisation des ressources, pour une exploitation principalement souterraine en vrac, par opposition à l'approche moins sélective de grande mine à ciel ouvert utilisée en 2021. L'ERM de 2023 comportera également une mise à jour des ressources de Martinière où la société a réalisé un forage additionnel de 30 000 mètres depuis l'ERM de 2021. L'ERM de 2023, dont la réalisation est prévue au cours du premier trimestre de 2023, formera le fondement d'une évaluation économique préliminaire visant à déterminer le potentiel d'une exploitation principalement souterraine en vrac à Fenelon. L'évaluation économique préliminaire devrait être terminée d'ici la fin du deuxième trimestre de 2023.

Martinière

Le projet Martinière est situé à environ 30 kilomètres à l'ouest de Fenelon et fait partie du corridor aurifère Detour-Fenelon provenant de l'acquisition de Balmoral. Le projet Martinière se trouve 45 km à l'est de la mine Detour Lake et fait partie d'un groupe de claims contigus d'une superficie totale de 61,7 km².

L'ERM de Martinière, réalisée en 2021, comprend des ressources aurifères indiquées de 0,54 million d'onces et des ressources aurifères présumées de 0,26 million d'onces.

La majeure partie de la propriété Martinière est assujettie à une redevance de 2 % calculée à la sortie de la fonderie en faveur des anciens propriétaires qui sera payable lorsque la production commerciale commencera. La société détient une participation de 100 % dans le projet Martinière.

La première structure en importance du projet est la zone de faille Bug Lake (« **ZFBL** »), orientée nord-nord-ouest, qui contient le gisement Bug. La ZFBL est une unité porphyrique de quartz à grain fin qui présente à ses bordures des zones de brèches intenses et de cisaillement local, de silicification modérée à intense et d'altération de séricite. La minéralisation aurifère, associée typiquement à de la pyrite à grain fin, est présente dans les zones de silicification et d'altération qui entourent le porphyre ainsi que dans les structures subparallèles et les zones de veines qui se développent dans le toit et le mur de faille de la ZFBL.

L'autre tendance aurifère dominante est la zone de cisaillement Martinière Ouest (« **ZCMO** ») qui est orientée nord-est et qui contient le gisement Martinière Ouest. Elle coupe la portion sud d'une intrusion gabbroïque multiphase et est interprétée comme étant une faille secondaire partant de la Zone de déformation Sunday Lake (« **ZDSL** »). La ZCMO est stratigraphiquement concordante, d'une largeur variant de 200 à 300 m et définie par une faible structure de déformation, des veines et de la silicification localisée, ainsi que par 1 à 5 % de pyrite disséminée. Elle est orientée à un angle d'environ 60 degrés par rapport à la ZFBL.

La société a déployé une foreuse à Martinière à la fin du mois de juillet 2021 et a effectué le forage d'environ 9 400 m au total jusqu'en novembre, moment où le programme a été temporairement interrompu en raison de contraintes météorologiques saisonnières. Les forages se sont poursuivis à Martinière avec des forages d'environ 21 387 m réalisés au cours des neuf premiers mois de 2022. Les forages visaient surtout à tester les extensions latérales et en profondeur des zones minéralisées connues.

Les lecteurs sont aussi invités à consulter les communiqués de presse de la société datés des 2 février 2022, 30 août 2022 et 12 octobre 2022 pour connaître les détails des résultats de titrage annoncés pour Martinière.

Le 8 septembre 2022, Wallbridge a annoncé avoir commandé une version révisée de l'estimation des ressources minérales de 2021 pour les projets Fenelon et Martinière. En outre, la société a amorcé une évaluation économique préliminaire de Fenelon. L'ERM de 2023 pour Fenelon comprendra des données provenant d'un forage additionnel de 100 000 mètres depuis l'ERM de 2021 et se concentrera sur l'optimisation des ressources, pour une exploitation principalement souterraine en vrac, par opposition à l'approche moins sélective de grande mine à ciel ouvert utilisée en 2021. L'ERM de 2023 comportera également une mise à jour des ressources de Martinière où la société a réalisé un forage additionnel de 30 000 mètres depuis l'ERM de 2021. L'ERM de 2023, dont la réalisation est prévue au cours du premier trimestre de 2023, formera le fondement d'une évaluation économique préliminaire visant à déterminer le potentiel d'une exploitation principalement souterraine en vrac à Fenelon. L'évaluation économique préliminaire devrait être terminée d'ici la fin du deuxième trimestre de 2023.

Detour East

Le projet Detour East fait partie du portefeuille de propriétés dans le corridor aurifère Detour-Fenelon provenant de l'acquisition de Balmoral. Le projet couvre plus de 20 km de la ZDSL et de la zone de déformation Lower Detour (« **LDDZ** ») qui s'étendent vers l'est à partir de la frontière entre le Québec et l'Ontario. La ZDSL est une structure majeure orientée est-ouest de la ceinture de roches vertes du nord de l'Abitibi qui contient la mine d'or Detour Lake, environ 11 km à l'ouest, tandis que la LDDZ contient le gisement d'or Zone 58N d'Agnico.

La société détient une participation de 100 % dans la majorité des claims se trouvant sur la propriété Detour East et est l'exploitant d'une coentreprise d'exploration comprenant 18 claims situés sur la propriété Detour East. La totalité de la propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 % payable à un ancien propriétaire, qui peut être rachetée en tout temps pour 1,0 million de dollars pour la première tranche de 50 % du droit à la redevance calculée à la sortie de la fonderie et 2,0 millions de dollars pour le reste.

Afin que Wallbridge puisse consacrer la majeure partie de ses dépenses d'exploration à Fenelon, la société a conclu la convention d'option Detour le 23 novembre 2020 à l'égard de sa propriété aurifère Detour East avec Agnico. Aux termes de la convention d'option Detour, Agnico peut acquérir une participation de 75 % dans Detour East en affectant des dépenses totales de 35 millions de dollars à Detour East.

Selon les modalités de la convention, la société accordera à Agnico l'option d'acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans la propriété en finançant les dépenses de la phase un à hauteur de 7,5 millions de dollars sur cinq ans, moyennant un engagement obligatoire de 2,0 millions de dollars pour les deux premières années (0,5 million de dollars avant le premier anniversaire et 1,5 million de dollars avant le deuxième anniversaire de la conclusion d'une convention de coentreprise définitive). Durant la période visée par l'option, Agnico aura le droit d'agir comme exploitant de la propriété.

Les lecteurs sont aussi invités à consulter la plus récente notice annuelle de la société pour connaître les détails de la convention d'option Detour.

Entre septembre et novembre 2021, Agnico a réalisé le forage au diamant de onze trous pour un total de 4 672 mètres sur la propriété Detour East qui couvre une partie de la ZDSL. Ces trous ont été conçus pour tester des cibles géologiques et géophysiques de minéralisation d'or et de métaux de base à proximité de la ZDSL et sur des structures interprétées connexes. Les cibles sont surtout concentrées sur la partie nord du bloc de claims de Detour East et tiennent compte des données des levés géophysiques et de données tirées des forages historiques fondés sur la lithologie et les résultats de titrage. Plusieurs trous de forage ont recoupé une minéralisation aurifère irrégulière. De plus, Agnico a réalisé un levé magnétique aéroporté visant la partie sud-est de la propriété au premier trimestre de 2022 et d'autres programmes de prospection de suivi sont en cours de planification.

En 2021, Agnico a respecté l'engagement minimal au premier anniversaire de 500 000 \$. Au 30 septembre 2022, Agnico avait consacré des dépenses d'environ 2 millions de dollars à la propriété, alors que l'engagement se chiffre à 2,0 millions de dollars pour les deux premières années de la convention. Au premier trimestre de 2022, Agnico a effectué un levé géophysique aéroporté visant la partie sud-est de la propriété.

Casault

Le 18 juin 2020, Wallbridge a consolidé sa position le long du corridor aurifère Detour-Fenelon du fait de la conclusion de la convention d'option Casault avec Exploration Midland, laquelle confère à la société le contrôle sur la totalité de cette ceinture sous-exploitée de 910 km².

Selon les modalités de la convention, la société peut acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans la propriété en finançant les dépenses de la phase un à hauteur de 5,0 millions de dollars et en versant des paiements en trésorerie de 600 000 \$ sur cinq ans, moyennant un engagement minimal de 1,75 million de dollars pour les deux premières années (0,75 million de dollars avant le premier anniversaire et 1,0 million de dollars avant le deuxième anniversaire de la conclusion de la convention). Durant la période visée par l'option, Wallbridge aura le droit d'agir comme exploitant de la propriété. Le 4 novembre 2022, la société et Midland Exploration ont modifié la convention à l'égard de la propriété Casault afin de prolonger au plus tard le 31 décembre 2023 l'exigence de dépenses de 1 250 000 \$ du 30 juin 2023.

Les lecteurs sont aussi invités à consulter la plus récente notice annuelle de la société pour connaître les détails de la convention d'option Casault.

Entre juillet et septembre 2021, Wallbridge a réalisé un programme de forage visant 13 trous pour un total de 5 300 m, lequel a sondé une variété de cibles d'exploration primaires à Casault. Les activités de forage ont visé surtout la partie nord inexplorée de la propriété, dans un rayon de 1 à 2 km au nord de la ZDSL, sur le même assemblage rocheux que celui qui contient le système aurifère Martinière de la société, à environ 4 à 12 km à l'est. Les résultats finaux de ce programme de forage ont été annoncés le 30 mars 2022.

Outre une intersection de 6,85 g/t Au sur 2,00 mètres dans le trou CAS-21-123 annoncée le 21 octobre 2021, le programme de forage a permis de détecter une minéralisation aurifère près de la frontière est de la propriété, vers Martinière. Les trous de forage CAS-21-126 à CAS-21-130 ont tous recoupé une minéralisation aurifère irrégulière avec un assemblage volcanique, un complexe intrusif ultramafique nouvellement découvert et la même structure nord-ouest-sud-est qui est interprétée comme contrôlant la minéralisation recoupée dans le trou CAS-21-123. Les structures ayant cette même orientation sont connues pour être d'importants conduits vers l'or à Fenelon, à Martinière et, comme il est indiqué ici, à Grasset et à Casault.

Un programme de suivi de trois trous de forage (993 m) visant à sonder cet environnement minéralisé aurifère nouvellement détecté a été réalisé au deuxième trimestre de 2022.

Au 30 septembre 2022, la société avait engagé des dépenses de 1 965 702 \$ et versé des paiements en trésorerie de 320 000 \$ aux termes de la convention.

Les dépenses et les paiements en trésorerie restants permettant d'obtenir la participation indivise initiale de 50 % aux termes de la convention d'option Casault sont les suivants :

	Dépenses	Paiements en trésorerie
Au plus tard le 30 juin 2023		130 000 \$
Au plus tard le 31 décembre 2023	1 034 298 \$	—
Au plus tard le 30 juin 2024	2 000 000	150 000
	3 034 298 \$	280 000 \$

Grasset

Le projet Grasset fait partie du portefeuille de propriétés dans le corridor aurifère Detour-Fenelon provenant de l'acquisition de Balmoral. Le projet est adjacent à la propriété Fenelon (100 % Wallbridge) et est situé environ 50 km à l'ouest-nord-ouest de Matagami, au Québec. La société détient une participation de 100 % dans la propriété Grasset et il n'y a pas de redevances sous-jacentes.

Le gisement de sulfure de nickel Grasset se trouve à l'extrémité sud du Complexe Ultramafique de Grasset (« CUG »), immédiatement au nord de la ZDSL régionale. Le gisement a été découvert en 2012 et se compose de deux zones subparallèles (zones H1 et H3) de minéralisation de sulfures disséminés à localement semi-massifs. Le 9 novembre 2021, la société a annoncé une mise à jour de l'ERM pour le gisement de Ni-Cu-MGP Grasset, qui contient des ressources indiquées de 5,5 Mt d'une teneur en équivalent-nickel de 1,53 % (teneur en Ni de 1,22 %) et des ressources présumées de 0,2 Mt d'une teneur en équivalent-nickel de 1,01 (teneur en Ni de 0,83 %). L'ERM de Grasset tient compte des résultats des forages antérieurs menés sur la propriété. Le gisement Grasset et le potentiel de prospection du nickel ainsi que le CUG font partie de la transaction avec Archer, qui est expliquée en détails aux pages un à deux du présent rapport de gestion. La majorité du terrain de prospection aurifère le plus prometteur est exclue de la transaction avec Archer et conservée par Wallbridge, et même sur le terrain qui est acquis par Archer, Wallbridge conserve certains droits de prospection de l'or.

Entre novembre 2021 et février 2022, Wallbridge a réalisé des forages d'exploration à 10 km au sud-est du gisement Fenelon pour donner suite à la présence d'or à Grasset, où les intersections passées comprennent 1,66 g/t Au sur 33 mètres et des sous-intervalles à teneur plus élevée, comme 6,15 g/t Au sur 4,04 mètres.

L'un des premiers trous de forage du programme, GIR-21-109, a recoupé des veines de quartz-carbonate sulfureux contenant de l'or visible et titrant 42,63 g/t Au sur 0,50 mètre. La minéralisation aurifère dans ce secteur est encaissée dans des roches intrusives gabbroïques adjacentes à la ZDSL, à laquelle est associée une unité de conglomérats polymictiques épais et qui est représentée par de fortes zones de déformation fragile-ductile. Un autre trou de forage, FA-21-328, qui sondait des structures interprétées adjacentes à la ZDSL, a révélé une nouvelle minéralisation aurifère dont les résultats de titrage atteignent 9,98 g/t Au sur 0,60 mètre.

La géologie et l'orientation des zones de déformation dans ces trous sont semblables à celles du gisement d'or Fenelon, et analogues à d'autres gisements d'or bien connus dans le sud de l'Abitibi. Étant donné que cet environnement est très favorable à la minéralisation aurifère, la société continuera de rechercher de nouvelles zones aurifères qui pourraient présenter des synergies avec une mine future à Fenelon.

Résultats d'exploitation

Les résultats trimestriels des huit derniers trimestres clos le 30 septembre 2022 se présentent comme suit :

	2022				2021			2020
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	1 252 071 \$	4 250 214 \$	184 713 \$	(2 563 479) \$	2 583 535 \$	2 016 311 \$	(1 737 883) \$	(12 139 965) \$
Charge d'impôt différé	3 449 000 \$	5 605 000 \$	1 612 000 \$	331 000 \$	4 271 000 \$	2 857 000 \$	733 000 \$	679 643 \$
Perte nette	(2 196 929) \$	(1 354 786) \$	(1 427 287) \$	(2 894 479) \$	(1 687 465) \$	(840 689) \$	(2 470 883) \$	(12 819 608) \$
Perte nette par action – de base et diluée	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,02) \$

Les variations du bénéfice net et de la perte nette avant impôt sur le résultat au cours des huit derniers trimestres sont principalement attribuables à la prime liée aux actions accréditatives incluse dans les autres produits, aux variations de la perte de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation et à la provision au titre des coûts supplémentaires relatifs au plan de fermeture du projet Broken Hammer. Le détail s'établit comme suit :

- Les autres produits associés à la prime liée aux actions accréditatives ont été comptabilisés comme suit : 2 542 103 \$ au T3 2022, 4 448 895 \$ au T2 2022; 1 630 700 \$ au T1 2022; 226 034 \$ au T4 2021; 3 634 177 \$ au T3 2021; 3 321 345 \$ au T2 2021; néant au T1 2021 et 60 380 \$ au T4 2020. Les actions ordinaires accréditatives qui sont émises comprennent généralement une prime en raison des avantages fiscaux accordés à l'investisseur. Au moment de l'émission, la société estime la proportion du produit attribuable à la prime et aux actions ordinaires. La prime est estimée comme étant l'excédent du prix de souscription sur le cours de marché des actions et est comptabilisée comme un passif différé. La société comptabilise un montant proportionnel de la prime à l'état consolidé du résultat net et du résultat global à titre d'autres produits associés à la prime liée aux actions accréditatives, ainsi qu'une réduction correspondante du passif différé au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la déduction fiscale liée aux actions accréditatives sont engagées.
- Au quatrième trimestre de 2021, la société a comptabilisé une perte de valeur de 719 276 \$ à l'égard des propriétés Gargoyle, Goblin et Ghost, car elle ne prévoit pas engager de nouvelles dépenses à l'égard de ces propriétés. Au deuxième trimestre de 2022, la société a repris la perte de valeur de 670 156 \$ sur la propriété Gargoyle par suite de la transaction avec Archer décrite aux pages un à deux du présent rapport de gestion. Au quatrième trimestre de 2020, la société a comptabilisé une perte de valeur de 9 165 924 \$ au titre de la propriété Hwy 810 après avoir décidé de ne pas renouveler certains claims faisant partie de cette propriété. Également au quatrième trimestre de 2020, la société a comptabilisé une perte de valeur de 1 009 935 \$ au titre de la propriété Beschefer, car elle ne prévoyait pas engager de nouvelles dépenses d'exploration à l'égard de la propriété, et la société a comptabilisé une perte de valeur de 1 201 \$ au titre de la propriété Northshore.
- La société a comptabilisé une provision supplémentaire de 1 036 677 \$ au titre des obligations de fermeture liées au projet Broken Hammer au quatrième trimestre de 2020 après un examen initial et en prévision des modifications du plan de fermeture.

Comparaison du trimestre clos le 30 septembre 2022 et du trimestre clos le 30 septembre 2021

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2022, la société a inscrit une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 2 196 929 \$, comparativement à une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 1 687 465 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2021. Les principales variations entre les deux périodes sont les suivantes :

- Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2022, la société a comptabilisé un montant de 2 542 103 \$ dans les autres produits relativement à la prime liée aux actions accréditatives, contre 3 634 177 \$ au trimestre clos le 30 septembre 2021.
- Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2022, les charges générales et administratives de la société se sont établies à 1 203 892 \$, comparativement à 849 700 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2021. Cette augmentation s'explique surtout par les coûts supplémentaires associés à la vente du portefeuille d'actifs de nickel à Archer.
- Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2022, la société a reçu des produits d'intérêts de 234 157 \$, comparativement à 86 959 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, les taux d'intérêt sur les soldes de trésorerie ayant été plus élevés au cours de la période.
- La charge d'impôt différé s'est établie à 3 449 000 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2022, comparativement à 4 271 000 \$ au troisième trimestre de 2021.

Comparaison de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 et de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la société a inscrit une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 4 979 002 \$, comparativement à une perte nette de 4 999 037 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. Les principales variations entre les deux périodes sont les suivantes :

- Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la société a comptabilisé un montant de 8 621 698 \$ dans les autres produits relativement à la prime liée aux actions accréditatives, contre 6 955 522 \$ pour la période correspondante de 2021.
- Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, les charges générales et administratives de la société se sont établies à 3 632 280 \$, comparativement à 2 955 902 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. Cette augmentation est surtout attribuable aux coûts supplémentaires associés avec la vente du portefeuille d'actifs de nickel à Archer.
- Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la société a comptabilisé une perte latente de 123 750 \$ sur les titres négociables reçus dans le cadre de la convention d'option relative à la propriété de Beschefer. La société avait comptabilisé une perte latente de 647 621 \$ à la période correspondante de 2021 qui tenait compte des titres négociables reçus dans le cadre de la convention d'option relative à la propriété Beschefer, des titres négociables acquis dans le cadre de l'entente visant la vente de la propriété Northshore en 2020 et des titres négociables acquis dans le cadre de l'acquisition de Balmoral.
- Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la société a recouvré 275 667 \$ relativement aux coûts liés à la résiliation d'un contrat en décembre 2021. Il n'y a pas eu de coûts ni de recouvrements importants semblables pour la période correspondante de 2021.
- Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la société a repris une perte de valeur comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 de 670 156 \$ à l'égard de la propriété Gargoyle par suite de la transaction avec Archer décrite aux pages un à trois du présent rapport de gestion. Il n'y a eu aucune reprise de perte de valeur semblable pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021.
- La charge d'impôt différé s'est établie à 10 666 000 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, comparativement à 7 861 000 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021.

Sommaire des activités de financement en 2022

Le 24 février 2022, la société a réalisé un appel public à l'épargne par voie de prise ferme par l'émission d'un nombre total de 27 300 000 actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance au prix de 0,55 \$ chacune, pour un produit brut de 15 015 000 \$ revenant à la société. Les actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance ont été émises et vendues aux termes d'une convention de prise ferme datée du 8 février 2022.

Agnico a certains droits de participation, et elle a participé au placement de 2022 afin de maintenir sa participation existante de 9,9 % dans la société (compte non tenu de la dilution) en acquérant, en tant qu'acheteur secondaire, 6 362 519 actions ordinaires du capital de la société. William Day a également participé, en tant qu'acheteur secondaire, au placement de 2022, en acquérant 1 612 903 actions ordinaires du capital de la Société.

Le produit brut du placement de 2022 sera utilisé pour soutenir le programme d'exploration de 2022 de la société pour le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon de la société.

En ce qui concerne le placement de 2022, les actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance ont été offertes par la voie d'un prospectus simplifié daté du 18 février 2022, déposé dans toutes les provinces du Canada.

Dans le cadre du placement de 2022, des commissions en trésorerie de 6 % ont été versées sur le produit brut.

Chaque action accréditative destinée à des organismes de bienfaisance sera admissible à titre d'« action accréditative » au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à l'égard des souscripteurs admissibles résidents du Québec, de l'article 359.1 de la *Loi sur les impôts* (Québec). Le produit brut de la vente des actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance sera utilisé par la société pour engager des dépenses admissibles qui feront l'objet d'une renonciation, à une date de prise d'effet se situant au plus tard le 31 décembre 2022, en faveur des acquéreurs initiaux des actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance, pour un montant global qui ne sera pas inférieur au produit obtenu.

Le 24 février 2022, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 24 611 351 actions accréditatives nationales et 12 357 000 actions accréditatives québécoises pour un produit brut global de 14 172 570 \$. Les actions accréditatives nationales ont été émises au prix de 0,37 \$ chacune et les actions accréditatives du Québec, au prix de 0,41 \$ chacune.

Tous les titres émis dans le cadre du placement privé de 2022 ont une période de détention prévue par la loi de quatre mois et un jour.

Le produit brut du placement privé de 2022 est utilisé pour soutenir le programme d'exploration de 2022 de la société pour le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon de la société. Dans le cadre du placement privé de 2022, la société a versé des commissions d'intermédiaire en trésorerie de 4 %.

Chaque action accréditative nationale et chaque action accréditative québécoise sera admissible à titre d'« action accréditative » au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à l'égard des souscripteurs admissibles résidents du Québec, de l'article 359.1 de la *Loi sur les impôts* (Québec). Le placement privé de 2022 comporte une clause de renonciation, à une date de prise d'effet se situant au plus tard le 31 décembre 2022, en faveur des acquéreurs initiaux ayant pris part au placement privé de 2022, pour un montant global qui ne sera pas inférieur au produit brut obtenu.

Emploi du produit du placement de 2022 et du produit du placement privé de 2022

La société a clos l'exercice 2021 avec des fonds en caisse d'environ 38,7 millions de dollars, et elle a reçu environ 9,8 millions de dollars de crédits d'impôt remboursables pour 2020 de la province de Québec au deuxième trimestre de 2022. Le produit brut du placement de février 2022 et du placement privé de 2022 d'environ 29,2 millions de dollars, jumelé à la réception des crédits d'impôt du Québec pour 2020 et au solde de trésorerie à la clôture de l'exercice 2022, servira à financer les dépenses prévues de 62 millions de dollars.

Environ 60 % des travaux de forages prévus de la société en 2022 seront réalisés à Fenelon, environ 30 % à Martinière, et la portion restante de 10 % sera consacrée à l'exploration régionale (voir les détails dans le tableau ci-dessous). Ces travaux viendront s'ajouter aux quelques 60 000 m de forages réalisés en 2021 après la date limite de l'ERM de 2021 de la société. En outre, des fonds ont été affectés aux travaux de préparation et à diverses études.

Le tableau qui suit présente une mise à jour des dépenses prévues de 2022, comparativement aux dépenses engagées à ce jour en 2022 :

Dépenses de 2022	Montant planifié	Montant prévu	Dépenses au 30 septembre 2022
Exploration en surface du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon ¹⁾	53 500 000 \$	52 200 000 \$	44 117 585 \$
Coûts de mise en valeur souterraine aux fins d'exploration et coûts d'entretien	3 200 000 \$	1 200 000 \$	1 003 332 \$
Études et dépenses d'investissement ²⁾	7 200 000 \$	3 500 000 \$	2 411 386 \$
Frais généraux et administratifs du siège social	4 500 000 \$	4 600 000 \$	3 632 280 \$
Autres ³⁾	1 600 000 \$	1 100 000 \$	1 036 131 \$
Total des dépenses	70 000 000 \$	62 600 000 \$	52 200 714 \$

1) Compte non tenu des éléments hors trésorerie de l'amortissement de 1 343 683 \$ et des charges au titre des options sur actions de 200 718 \$ inscrites à l'actif au titre des dépenses d'exploration pour la période et 400 000 \$ de coûts de remise en état futurs estimés de Martinière.

2) Des entrées d'immobilisations corporelles de 989 575 \$ sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles et des études de 1 421 810 \$ sont inscrites à l'actif au titre des biens d'exploration.

3) Compte tenu d'autres dépenses liées aux biens d'exploration de 464 812 \$, des dépenses de 482 222 \$ liées au plan de fermeture de Broken Hammer et des paiements de loyers de 89 097 \$.

Programme de forage prévu en 2022 : Fenelon et Martinière

Le 9 novembre 2021, la société a publié une ERM pour Fenelon et une mise à jour de l'ERM pour Martinière, établissant le total des ressources aurifères indiquées à 2,67 millions d'onces et le total des ressources aurifères présumées à 1,72 million d'onces. Le gisement Fenelon reste ouvert latéralement dans la plupart des directions ainsi qu'en profondeur sous l'étendue actuelle du forage à environ 1 000 mètres. En 2022, le forage de prolongement mettra l'accent sur l'ajout de ressources dans l'enveloppe de la mine à ciel ouvert aux fins de l'ERM et dans les limites connues du système aurifère où l'espacement de forage était insuffisant pour permettre d'inclure la minéralisation à l'ERM. Le forage aura aussi pour but de prolonger les zones aurifères connues et de mettre à l'essai le prolongement des principales roches encaissantes (diorite de Jérémie, Gabbro principal) ainsi que les structures importantes qui exercent un contrôle sur la minéralisation aurifère (zone de déformation de Sunday Lake, faille de Jérémie et autres zones de failles secondaires).

À l'heure actuelle, le gisement de la zone Martinière est divisé en une multitude de zones isolées. L'espace entre ces zones est très peu foré, ce qui donne plusieurs petites zones près de la surface. En 2022, le forage a cherché à relier ces zones afin de former un corps minéralisé plus continu. De plus, les tendances Martinière Ouest et Bug Lake sont ouvertes parallèlement à la direction, et le forage est limité sous la profondeur verticale de 400 mètres. L'extension latérale et en profondeur des zones connues a aussi été une cible pendant le programme de forage de 2022. Wallbridge a diminué le forage planifié en 2022 à Martinière afin de mettre l'accent sur Fenelon, son projet phare. Des forages additionnels sont nécessaires pour cibler l'extension latérale et en profondeur additionnelle du gisement de Martinière.

Exploration régionale

Wallbridge a l'intention de consacrer environ 10 % du budget de 2022 à la poursuite de nouvelles découvertes sur ses vastes terrains. Le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon de Wallbridge qui s'étend sur 97 kilomètres d'est en ouest le long du corridor aurifère Detour-Fenelon (ce qui correspond à peu près à la distance entre Rouyn-Noranda et Val-d'Or) couvre une superficie de 910 km² et possède un excellent potentiel de nouvelles découvertes aurifères.

Actifs de prospection et d'évaluation

Les dépenses inscrites à l'actif au titre des actifs de prospection et d'évaluation au 30 septembre 2022 sont les suivantes :

	Solde au 31 décembre 2021	Dépenses	Sortie / recouvrement	Reprise de perte de valeur	Reclassées comme étant détenues en vue de la vente (note 6)*	Solde au 30 septembre 2022
Fenelon	152 617 394 \$	39 866 309	(8 622 534)	–	–	183 861 169 \$
Martinière	30 431 707	7 061 767	(439 000)	–	–	37 054 474
Grasset	28 624 217	952 256	(283 000)	–	(27 627 000)	1 666 473
Detour East	14 083 479	864	–	–	–	14 084 343
Hwy 810	4 428 526	–	–	–	–	4 428 526
Autres propriétés au Québec	17 544 206	867 117	–	–	(7 803 746)	10 607 577
Beschefer	923 623	553	(78 750)	–	–	845 426
Propriétés à Sudbury visées par les conventions de coentreprise d'exploration conclues avec Loncan	12 342 259	173 682	(40 314)	–	(12 475 627)	–
Autres propriétés situées à Sudbury	3 314 868	1 186	–	–	(3 316 054)	–
Autres propriétés en Ontario	–	70 519	–	670 156	(740 675)	–
	264 310 279 \$	48 994 253	(9 463 598)	670 156	(51 963 102)	252 547 988 \$

*Actifs détenus en vue de la vente aux termes de la convention avec Archer expliquée aux pages un à deux du présent rapport de gestion.

Les coûts inscrits à l'actif au titre du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 se détaillent comme suit :

	Fenelon	Martinière	Grasset ¹⁾	Casault ²⁾	Total
Coûts liés aux forages et aux activités géochimiques et géophysiques	19 382 409 \$	3 758 622	539 118	168 012	23 848 161 \$
Mise en valeur souterraine	1 003 332	–	–	–	1 003 332
Camp et exploitation	5 459 748	1 176 586	276 950	166 014	7 079 298
Salaires et avantages	5 691 513	366 366	64 317	51 531	6 173 727
Main-d'œuvre contractuelle	2 452 729	5 974	1 470	389	2 460 562
Location de matériel et fournitures	1 200 523	84 036	28 515	–	1 313 074
Hélicoptère	1 458 631	1 241 091	8 638	100 418	2 808 778
Permis, paiements liés à des terrains, des services-conseils et des études	1 673 023	29 092	33 248	122 433	1 857 796
Provision pour les coûts de remise en état	–	400 000	–	–	400 000
Charge au titre des options sur actions	200 718	–	–	–	200 718
Amortissement des immobilisations corporelles	1 343 683	–	–	–	1 343 683
Total partiel	39 866 309	7 061 767	952 256	608 797	48 489 129
Crédits d'impôt du Québec	(8 622 534)	(439 000)	(283 000)	–	(9 344 534)
	31 243 775	6 622 767	669 256	608 797	39 144 595
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2022	152 617 394	30 431 707	28 624 217	957 300	212 630 618
Solde de clôture au 30 septembre 2022	183 861 169 \$	37 054 474	29 293 473	1 566 097	251 775 213 \$

- 1) Aux termes de la convention avec Archer dont il est question aux pages un à deux du présent rapport de gestion, la valeur comptable historique de 27 627 000 \$ lié à la propriété Grasset a été reclassé dans les actifs détenus en vue de la vente. La valeur comptable des claims Grasset conservés par la société totalisait 1 666 473 \$ au 30 septembre 2022.
- 2) Casault est inclus au poste « Autres propriétés au Québec » dans les actifs de prospection et d'évaluation de la société. Les autres propriétés situées au Québec, à l'exclusion de la propriété Casault et des propriétés classées comme étant détenues en vue de la vente de 7 803 746 \$ aux termes de la convention avec Archer dont il est question aux pages un à deux du présent rapport de gestion, totalisaient 9 041 480 \$ au 30 septembre 2022.

Les dépenses inscrites à l'actif au titre des actifs de prospection et d'évaluation au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

	Solde au 31 décembre 2020	Dépenses	Perte de valeur	Recouvrement	Solde au 31 décembre 2021
Fenelon	106 476 588 \$	66 341 343	–	(20 200 537)	152 617 394 \$
Martinière	28 022 654	2 409 053	–	–	30 431 707
Grasset	27 722 680	901 537	–	–	28 624 217
Detour East	14 082 918	561	–	–	14 083 479
Hwy 810	4 412 159	16 367	–	–	4 428 526
Autres propriétés au Québec	16 675 477	1 494 729	–	(626 000)	17 544 206
Beschefer	1 105 000	6 123	–	(187 500)	923 623
Propriétés à Sudbury visées par les conventions de coentreprise d'exploration conclues avec Loncan	12 056 396	468 754	–	(182 891)	12 342 259
Autres propriétés situées à Sudbury	3 300 871	13 997	–	–	3 314 868
Autres propriétés en Ontario	628 785	90 491	(719 276)	–	–
	214 483 528 \$	71 742 955	(719 276)	(21 196 928)	264 310 279 \$

Les coûts inscrits à l'actif au titre du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

	Fenelon	Martinière	Grasset	Casault ¹⁾	Total
Coûts liés aux forages et aux activités géochimiques et géophysiques	22 638 784 \$	1 308 380	527 920	709 290	25 184 374 \$
Mise en valeur souterraine	17 855 933	–	–	–	17 855 933
Camp et exploitation	9 106 177	365 462	178 208	206 387	9 856 234
Salaires et avantages	6 983 166	212 934	55 739	117 230	7 369 069
Main-d'œuvre contractuelle	2 192 048	17 444	11 089	7 027	2 227 608
Location de matériel et fournitures	1 938 585	–	2 950	3 462	1 944 997
Hélicoptère	1 927 994	367 168	–	263 618	2 558 780
Permis, paiements liés à des terrains, des services-conseils et des études	2 036 141	137 665	125 631	134 408	2 433 845
Charge au titre des options sur actions	173 894	–	–	–	173 894
Amortissement des immobilisations corporelles	1 488 621	–	–	–	1 488 621
Total partiel	66 341 343	2 409 053	901 537	1 441 422	71 093 355
Crédits d'impôt du Québec	(20 200 537)	–	–	(626 000)	(20 826 537)
	46 140 806	2 409 053	901 537	815 422	50 266 818
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2021	106 476 588	28 022 654	27 722 680	141 878	162 363 800
Solde de clôture au 31 décembre 2021	152 617 394 \$	30 431 707	28 624 217	957 300	212 630 618 \$

1) Casault est inclus au poste « Autres propriétés au Québec » dans les actifs de prospection et d'évaluation.

Le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon est analysé aux pages 5 à 9 du présent rapport de gestion. La société ne consacre actuellement aucune dépense à la propriété Detour East, puisque Agnico y affecte des fonds dans le cadre de sa convention d'option en vue d'acquérir une participation dans cette propriété.

Situation financière et situation de trésorerie

Suit une comparaison des principaux éléments financiers de l'état de la situation financière de la société :

	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Actifs courants*	97 250 332 \$	72 118 327 \$
Passifs courants*	10 864 216 \$	13 998 398 \$
Fonds de roulement*	86 386 116 \$	58 119 929 \$
Provision au titre du plan de fermeture – long terme	1 089 860 \$	2 618 276 \$
Obligation locative à long terme	– \$	1 415 \$
Capitaux propres	335 439 705 \$	320 114 539 \$

* Le fonds de roulement correspond aux actifs courants moins les passifs courants. Les actifs courants comprennent les actifs non courants détenus en vue de la vente aux termes de la convention avec Archer analysée aux pages un à deux du présent rapport de gestion de 53 265 464 \$, lesquels devraient être vendus contre des actions de Archer et n'entraîneront pas d'entrées de trésorerie. Les passifs courants comprennent des passifs détenus en vue de la vente de 1 522 037 \$ aux termes de la convention avec Archer.

Au 30 septembre 2022, le fonds de roulement de la société s'établissait à 86 386 116 \$, ce qui comprend les actifs non courants détenus en vue de la vente de 53 265 464 \$ et les passifs détenus en vue de la vente de 1 522 037 \$ aux termes de la convention avec Archer expliquée aux pages un à deux du présent rapport de gestion, lesquels devraient être réglés en actions de Archer et n'entraîneront pas d'entrées de trésorerie. Au 31 décembre 2021, le fonds de roulement de la société se chiffrait à 58 119 929 \$.

La société s'attend à recevoir les crédits d'impôt du Québec pour 2021 en deux versements; 80 % avant la fin de 2022 (environ 16 millions de dollars) et les 20 % résiduels, au cours du premier trimestre de 2023 (environ 4 millions de dollars).

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la société a enregistré une perte nette de 4 979 002 \$ et des flux de trésorerie d'exploitation négatifs de 3 288 028 \$.

Bien que la société n'ait aucune source de revenus, la direction estime qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations et financer les dépenses et charges administratives prévues pour au moins les douze prochains mois. La société devra recueillir des fonds dans l'avenir pour financer l'avancement de l'exploration et de la mise en valeur de Fenelon et pour s'acquitter de ses dépenses et charges administratives futures. Bien que la société ait réussi à mobiliser des fonds jusqu'à présent, comme en témoigne le produit du financement par capitaux propres obtenu en 2021 et en 2022, rien ne garantit qu'un financement adéquat sera disponible dans l'avenir ou disponible à des conditions acceptables pour la société.

Obligations contractuelles

Au 30 septembre 2022, les obligations contractuelles et les engagements de la société se présentent comme suit :

Obligations contractuelles	Total	Courantes	2 ans
Créditeurs et charges à payer	9 037 500 \$	9 037 500 \$	–
Paiements de loyers	4 679 \$	4 679 \$	–
Apport pour la mise à niveau des routes ¹⁾	1 500 000 \$	1 500 000 \$	–
Subvention de recherche de l'Université McGill	120 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Total	10 662 179 \$	10 602 179 \$	60 000 \$

¹⁾ La société s'est engagée à verser au plus 1,5 million de dollars pour améliorer et mettre à niveau la route facilitant l'accès à la ZDSL située près de Matagami, au Québec. Le coût total du projet d'amélioration de la route est estimé à 6 500 000 \$; le gouvernement du Québec paiera le reste de la facture. La société prévoit effectuer le premier paiement d'environ 60 000 \$ en 2022 et le solde en 2023.

Paiements d'option et dépenses relatifs aux biens d'exploration

En avril 2022, la société et Impala Platinum Holdings Limited ont convenu de proroger le paiement d'option visant l'acquisition d'une participation de 49,6 % dans les propriétés Parkin d'un montant de 1,5 million de dollars du 30 juin 2022 au 30 juin 2023 par le versement de 100 000 \$ avant le 30 juin 2022. Le 25 juillet 2022, la société et Impala ont convenu d'un ajout à la convention d'option avec Impala de sorte que les paiements différés de 500 000 \$ versés par la société entre 2019 et 2022 soient appliqués en réduction du paiement final de l'option qui passera de 1 500 000 \$ à 1 000 000 \$. Le paiement final de l'option est exigible avant le 30 juin 2023 pour acquérir la participation d'Impala. Cette propriété fait partie du portefeuille d'actifs de nickel vendu à Archer.

Au 30 septembre 2022, la société avait pris l'engagement d'effectuer des dépenses d'exploration additionnelles de 1 034 298 \$ et de verser un paiement en trésorerie de 130 000 \$ à Midland d'ici le 30 juin 2023 aux termes de la convention d'option Casault.

Les dépenses et les paiements d'options relatifs aux biens d'exploration sont à la discrétion de la société.

Capital social

Les actions ordinaires de Wallbridge se négocient à la TSX sous le symbole « **WM** ». Au 9 novembre 2022, les titres suivants étaient en circulation :

Actions ordinaires en circulation	882 414 242
Options sur actions	20 083 578
Unités d'actions différées	4 236 111
Bons de souscription	500 000
Après dilution	907 233 931

Éventualités

Diverses questions de nature juridique, fiscale et environnementale sont en cours à l'occasion en raison de la nature des activités de la société. Bien que l'issue des litiges en cours ou en instance au 30 septembre 2022 ne puisse être prédite avec certitude, la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que ces litiges n'entraîneront pas de sortie de ressources pour régler l'obligation; par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé.

Le 12 août 2021, le plan de fermeture révisé de la société visant Fenelon a été approuvé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « MERN »). Le plan de fermeture révisé tient compte d'ajouts au titre de perturbations futures qui n'étaient pas encore survenues au 30 septembre 2022. Maintenant que son plan de fermeture a été approuvé, la société a augmenté la garantie financière donnée au MERN, de sorte qu'elle passe de 1 089 960 \$ à 2 908 600 \$, et elle haussera la provision relative au plan de fermeture lorsque les perturbations seront survenues.

Au 30 septembre 2022, la société avait des lettres de crédit renouvelables de un an, garanties par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de 3 259 845 \$ à l'appui des plans de fermeture de Fenelon et du projet Broken Hammer. La provision au titre des plans de fermeture s'établit comme suit :

	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Projet Broken Hammer	1 522 037 \$	2 004 259 \$
Reclassées comme passifs détenus en vue de la vente (aux termes de la convention avec Archer expliquée aux pages un à deux du présent rapport de gestion)	(1 522 037)	–
Fenelon	1 089 860	1 089 860
Martinière	500 000	100 000
Provision au titre des plans de fermeture	1 589 860 \$	3 194 119 \$

Aux termes de la convention avec Archer (pages un à deux du présent rapport de gestion), la lettre de crédit de 361 245 \$ au titre du plan de fermeture du projet Broken Hammer sera émise à partir de la trésorerie soumise à des restrictions dans un délai de 90 jours civils après la clôture de la convention, étant donné que Archer a l'obligation de remplacer la lettre de crédit.

Transactions entre parties liées

La société avait conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	2022	30 septembre 2021	closes les 30 septembre 2022	2021
Loncan a)				
Recouvrement des coûts facturés à Loncan plus des honoraires de 10 %	– \$	(23 001) \$	(44 575) \$	(197 413) \$
Autres produits liés aux étapes importantes franchises	–	–	(150 000)	–
William Day Holdings Limited (« William Day ») b)				
Dépenses liées au plan de fermeture de Broken Hammer	–	–	–	5 375
Gemibra Media c)				
Services liés aux médias sociaux	14 100	12 000	43 200	37 100

a) La société détient une participation de 17,8 % dans Loncan (17,8 % au 31 décembre 2021) dont la valeur comptable au 30 septembre 2022 s'établissait à 1 209 185 \$ (1 223 036 \$ au 31 décembre 2021). La participation fait partie intégrante de la transaction avec Archer. Avec prise d'effet le 28 octobre 2019, la société a conclu une convention d'exploitant avec Loncan et reçoit des honoraires correspondant à 10 % des dépenses d'exploration engagées par Loncan. En outre, à compter de cette même date, un administrateur de la société et William Day sont actionnaires minoritaires de Loncan et la société siège au conseil d'administration de Loncan. Au 30 septembre 2022, la société avait un montant à recevoir de 312 865 \$ de Loncan (156 486 \$ au 31 décembre 2021). La créance a été réglée avec 1 042 950 actions de Loncan, ce qui a porté la participation de la société à 20,4 % avant la vente des actions le 7 novembre 2022. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Le 16 août 2022, Magna a annoncé une convention définitive visant l'achat de la totalité de Loncan, y compris la participation de 17,8 % détenue par la société (20,4 % avant la clôture de la transaction). L'acquisition a été réalisée le 7 novembre 2022 aux termes de la convention d'achat conclue avec Loncan et ses actionnaires, à savoir, Sibanye UK Limited (auparavant Lonmin Limited, et une filiale de Sibanye Stillwater Limited), Wallbridge et certains autres actionnaires minoritaires de Loncan. Le prix d'achat total des actions en circulation de Loncan équivaut à 16 000 000 \$, comprenant un paiement de clôture de 13 000 000 \$ en trésorerie et un paiement différé de 3 000 000 \$, payable aux actionnaires au prorata. Le paiement différé est payable au plus tard au jour anniversaire de 12 mois de la clôture de l'acquisition le 7 novembre 2022. Magna déploiera des efforts raisonnables sur le plan commercial pour régler le paiement différé également en trésorerie mais pourrait, à son gré, régler le paiement différé en actions ordinaires dont le prix est évalué au moment de l'émission, conformément aux règles de la Bourse de croissance TSX. Comme sûreté permanente d'ici au règlement du paiement différé, Magna a convenu d'attribuer une garantie des actions de Loncan en faveur des actionnaires. Les conventions de coentreprise de Loncan conclues avec Wallbridge ont pris fin simultanément à la clôture.

L'achat par Magna a été réalisé le 7 novembre 2022. Wallbridge a reçu un produit en trésorerie de 2 652 997 \$ et recevra un paiement de 612 230 \$ qui sera réglé au moyen des actions de Magna ou de la trésorerie au plus tard au jour anniversaire de 12 mois de la clôture. La trésorerie et le paiement différé sera transféré à Archer une fois la vente des actifs de nickel conclue.

b) Shawn Day est un administrateur de William Day et son président, et il est devenu un administrateur de la société en 2017. William Day a fourni les services mentionnés précédemment à la société. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

c) Un dirigeant de Gemibra Media est un membre de la famille proche de Marz Kord, président et chef de la direction, et administrateur de la société. Au 30 septembre 2022, la société avait une somme de 5 311 \$ (4 520 \$ au 31 décembre 2021) à payer à Gemibra Media. En mars 2021, la société a conclu deux contrats visant la prestation de services liés aux médias sociaux, au site Web et de production vidéo pour un coût total de 4 000 \$ par mois pour une durée de dix mois. En janvier 2022, la société a conclu deux ententes visant la prestation de services liés aux médias sociaux, au site Web et à la production vidéo, pour un coût total de 4 700 \$ par mois pour une durée de 12 mois. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers et les montants présentés des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris des attentes quant aux événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les jugements critiques utilisés dans l'établissement des états financiers intermédiaires résumés sont conformes à ceux utilisés dans l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Modifications de méthodes comptables, y compris la première application

IAS 16, Immobilisations corporelles

Le 1^{er} janvier 2022, la société a adopté la modification de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Selon les modifications, le produit de la vente d'éléments qui ont été produits avant que l'immobilisation corporelle connexe ne soit prête à être utilisée doit être comptabilisé en résultat net, de même que les coûts de production connexes. Les dispositions de l'IAS 2, *Stocks*, doivent être appliquées pour identifier et évaluer ces coûts de production. La société a mis à jour sa méthode de manière à comptabiliser en résultat net le produit de la vente d'éléments avant que l'immobilisation corporelle connexe ne soit prête à être utilisée, de même que les coûts de production de ces éléments. Pour la période à l'étude, la société n'a pas de produit de la vente d'éléments qui ont été produits avant que l'immobilisation corporelle connexe ne soit prête à être utilisée. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la période à l'étude.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée au moyen surtout d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les critères pour le classement comme détenu en vue de la vente sont considérés comme respectés seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible pour une vente immédiate, dans son état actuel. Les mesures requises pour mener la vente à bien doivent indiquer qu'il est improbable que des changements importants soient apportés à la vente ou que la décision de vendre soit retirée. La direction doit s'être engagée à l'égard du plan de vente de l'actif ou du groupe destiné à être cédé, et la réalisation de la vente doit être attendue au cours de l'année suivant la date du classement.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur sera comptabilisée dans l'état du résultat net et du résultat global. Les coûts engagés pour vendre sont les coûts marginaux directement attribuables à la sortie d'un actif ou d'un groupe d'actifs, à l'exclusion des charges financières et de l'impôt sur le résultat. Les actifs non courants ne sont pas amortis une fois qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente. Les actifs et les passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément à titre d'éléments courants de l'état de la situation financière de la société.

Normes et modifications publiées mais non encore adoptées :

IAS 1, Présentation des états financiers

L'IASB a publié une modification de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, en vue de clarifier une des exigences concernant le classement d'un passif à titre de passif non courant, notamment l'exigence selon laquelle une entité doit avoir le droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture. La modification comprend les éléments suivants :

- elle précise que le droit d'une entité de différer le règlement doit exister à la date de clôture;
- elle clarifie que les intentions ou les attentes de la direction quant à la probabilité que l'entité exerce son droit de différer le règlement n'ont pas d'incidence sur le classement;
- elle clarifie la manière dont les conditions de prêt influent sur le classement;
- elle clarifie les exigences liées au classement des passifs qu'une entité réglera ou peut régler en émettant ses propres instruments de capitaux propres.

La société ne prévoit pas que cette modification aura une incidence sur les états financiers. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

IAS 12, Impôts sur le résultat

En septembre 2021, l'IAS 12 a été modifiée pour restreindre la portée de l'exemption relative à la comptabilisation pour qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, à la comptabilisation initiale, donnent lieu à une différence temporaire imposable et à une différence temporaire déductible d'un montant égal, comme les impôts différés sur les obligations locatives et les obligations de démantèlement. La modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et sera appliquée rétrospectivement. La société ne prévoit pas que cette modification aura une incidence sur ses états financiers.

Gouvernance

Le conseil d'administration de la société approuve les états financiers et s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités financières. Le conseil exécute son mandat principalement par l'intermédiaire du comité d'audit, formé en totalité d'administrateurs indépendants non-membres de la direction. Le comité d'audit se réunit chaque trimestre avec la direction pour examiner les questions financières, et avec les auditeurs de la société. Le conseil d'administration a aussi nommé un comité de la rémunération, un comité des ressources humaines et un comité de gouvernance et des candidatures qui sont formés d'administrateurs non-membres de la direction.

Conflits d'intérêts

Certains des administrateurs de la société siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés engagées dans la prospection et la mise en valeur des ressources naturelles, ce qui crée une possibilité de conflit d'intérêts. Toute décision de ces administrateurs doit être prise conformément à leur devoir et à leur obligation de faire preuve d'équité et de bonne foi envers la société et les autres sociétés concernées. Ces administrateurs sont tenus de déclarer toute situation qui les place en conflit d'intérêts et de s'abstenir de voter sur ces questions.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société au cours du trimestre clos le 30 septembre 2022 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société.

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes de la société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 sont restés inchangés depuis notre notice annuelle et notre rapport de gestion annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Terminologie et glossaire des termes techniques

À moins d'indication contraire, toutes les unités de mesure utilisées dans le présent rapport de gestion sont conformes au système métrique. Suit un glossaire de certains termes techniques et de certaines unités utilisés dans le présent rapport de gestion :

Acronymes	Terme
Au	Symbole chimique de l'or

Symbole	Unité
%	pour cent
\$, \$ CA	dollar canadien
cm	centimètre
g/t	gramme par tonne métrique
km	kilomètre
m	mètre
oz	once troy
oz/t	once (troy) par tonne courte (2 000 lb)
t	tonne métrique (1 000 kg)

Mise en garde relative à l'information prospective

Le présent rapport de gestion de Wallbridge contient des énoncés prospectifs ou de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions, les estimations, les projections et les interprétations à la date du présent rapport de gestion.

Tous les énoncés aux présentes, autres que ceux ayant trait à des faits historiques, constituent des énoncés prospectifs et comportent divers risques, incertitudes et hypothèses. En règle générale, il est possible de reconnaître les énoncés prospectifs à l'emploi de termes comme « chercher à », « croire », « s'attendre à », « prévoir », « continuer », « budget », « planifier », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « proposer », « potentiel », « cibles » et de variantes de tels termes et expressions ou d'énoncés indiquant que certains événements, mesures ou résultats « peuvent être », « pourraient être », « devraient être » ou « iront de l'avant », « seront pris », « seront atteints » ou encore qu'ils « se réaliseront ».

*Les énoncés prospectifs portent notamment sur : les résultats de forage futurs; la capacité de la société à convertir les ressources présumées en ressources mesurées et indiquées; les questions environnementales; l'engagement des parties prenantes et les relations avec celles-ci; les paramètres et les méthodes entrant dans les ERM des propriétés Fenelon Gold (au sens donné à ce terme ci-dessous) et Martinière (au sens donné à ce terme ci-dessous) (collectivement les « **gisements** »); les perspectives, le cas échéant, des gisements; les forages futurs dans les gisements; et l'importance des activités et résultats d'exploration historiques.*

Les énoncés prospectifs sont conçus pour aider le lecteur à comprendre les opinions actuelles de la direction sur ses perspectives à court et à long terme, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. De par leur nature, les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et comportent des risques et des impondérables connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la société diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés, de façon implicite ou explicite, par ces énoncés prospectifs. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion soient fondés sur ce que la direction estime, ou estimait à l'époque, être des hypothèses raisonnables, la société ne peut garantir aux actionnaires et aux acheteurs éventuels de ses titres que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs, car d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les résultats ne sont pas conformes aux prévisions, aux estimations ou aux intentions, et ni la société ni aucune autre personne n'assume la responsabilité de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces énoncés prospectifs. Sauf si la loi l'exige, la société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs figurant aux présentes pour tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, et elle rejette toute obligation à cet égard. À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion a été préparé en fonction des informations disponibles à la date du présent rapport de gestion. En conséquence, le lecteur doit éviter de se fier indûment aux énoncés prospectifs qui figurent aux présentes.

En outre, si un ou plusieurs des risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisent, ou si les hypothèses sous-jacentes se révèlent incorrectes, les résultats réels peuvent varier sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs.

Les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés portent notamment sur : la capacité des activités d'exploration à prédire avec précision la minéralisation; l'exactitude de la modélisation géologique; la capacité de la société à réaliser d'autres activités d'exploration; la légitimité des titres de propriété et des participations liés aux gisements; l'exactitude des hypothèses, paramètres ou méthodes clés entrant dans les ERM; la capacité de la société à obtenir les autorisations requises; les résultats des activités d'exploration; l'évolution du climat économique mondial; les prix des métaux; les attentes en matière d'environnement; les mesures communautaires et non gouvernementales; et tout impact que pourrait avoir la pandémie de COVID-19 sur les gisements, la situation financière de la société, sa capacité à obtenir le financement nécessaire ou ses activités. Outre l'information fournie dans le rapport de gestion, les risques et incertitudes liés aux activités de Wallbridge sont analysés dans les documents d'information déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, qui sont disponibles au www.sedar.com.

COVID-19 – Compte tenu de l'évolution rapide de la COVID-19, Wallbridge suit activement la situation afin de maintenir au mieux les activités de la société tout en s'efforçant de protéger la santé de son personnel. Les activités de Wallbridge continueront de s'aligner sur les directives fournies par les autorités locales, provinciales et fédérales au Canada. La société a mis en place des mesures pour poursuivre ses activités normales tout en protégeant la santé de ses employés et des parties prenantes. En fonction de l'évolution de la COVID-19, des mesures d'atténuation peuvent affecter les activités régulières de Wallbridge.

Informations sur les estimations des ressources minérales

Les informations relatives aux gisements et aux ERM fournies dans le présent rapport de gestion et auxquelles il est fait référence ont été préparées conformément au Règlement 43-101, qui diffère des exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les termes « ressource minérale mesurée », « ressource minérale indiquée » et « ressource minérale présumée » utilisés dans ce rapport de gestion font référence aux termes miniers définis dans les normes de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (les « **normes de définitions de l'ICM** »), lesquelles définitions ont été adoptées par le Règlement 43-101. Par conséquent, les informations figurant dans le présent rapport de gestion qui fournissent des descriptions de nos gisements minéraux conformément au Règlement 43-101 peuvent ne pas être comparables à des informations similaires rendues publiques par d'autres sociétés américaines soumises aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements y afférents.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer qu'une partie ou la totalité des ressources minérales seront un jour converties en réserves. Conformément aux normes de définitions de l'ICM, une « ressource minérale présumée » constitue la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur (ou qualité) sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint. Les preuves géologiques suffisent à supposer, mais pas à vérifier, la continuité géologique et celle de la teneur (ou qualité). Le degré de confiance accordé à une ressource minérale présumée est inférieur à celui accordé à une ressource minérale indiquée; elle ne doit en aucun cas être convertie en réserve minérale. On peut raisonnablement s'attendre à ce que la majorité des ressources minérales présumées atteignent le rang de ressources minérales indiquées à la suite d'une exploration continue. Selon les règles canadiennes, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent pas servir de base aux études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans de rares cas. Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer qu'une partie ou la totalité d'une ressource minérale présumée est économiquement ou légalement exploitable. La divulgation des « onces contenues » dans une ressource est autorisée par la réglementation canadienne; toutefois, la SEC n'autorise normalement les émetteurs à faire état que de la minéralisation qui ne constitue pas une « réserve » selon les normes de la SEC, comme le nombre de tonnes et la teneur en place, sans référence aux mesures unitaires.

*Les investisseurs sont avertis du fait que, bien que les termes soient quasi identiques à ceux des normes de définition de l'ICM, il existe des différences quant aux définitions et aux normes en vertu de la sous-partie 1300 du règlement S-K de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, sous sa forme modifiée (les « **règles de modernisation de la SEC** »), auxquelles les sociétés doivent se conformer pour le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2021. Les règles de modernisation de la SEC remplacent les exigences d'information foncière historiques du guide sectoriel no 7 de la SEC. Depuis l'adoption des règles de modernisation de la SEC, cette dernière reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». Les informations sur les ressources minérales figurant ou mentionnées dans le présent rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à des informations similaires rendues publiques par des sociétés soumises aux normes américaines. Bien que les règles de modernisation de la SEC soient censées être identiques, pour l'essentiel, aux normes de définitions de l'ICM, les lecteurs sont avertis qu'il existe des différences entre les règles de modernisation de la SEC et les normes de définitions de l'ICM. Par conséquent, rien ne garantit que les ressources minérales que la société peut déclarer comme « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées » en vertu du Règlement 43-101 seraient les mêmes si la société avait préparé les estimations des ressources en vertu des normes adoptées aux termes des règles de modernisation de la SEC.*

Daté du 9 novembre 2022